Avis relatif aux règlements de l'offre de jeux de La Française des Jeux dénommée EUROMILLIONS - MY MILLION et du jeu ETOILE +

Article 1

1.1 Un Tirage EuroMillions « Super Jackpot » (désigné « Méga Jackpot »), organisé en application du règlement de l'offre de jeux EuroMillions-My Million et du jeu Etoile + ainsi qu'en complément du règlement de l'offre de jeux de La Française des Jeux dénommée EuroMillions – My Million et du jeu Etoile + applicable en Polynésie française, aura lieu le vendredi 4 décembre 2026.

1.2. Un montant minimum de 130 millions d'euros (15 513 126 491F CFP) sera garanti pour le 1er rang du tirage EuroMillions du vendredi 4 décembre 2026.

1.3. En application du sous-article 4.2.4.2.2.3 des règlements de l'offre de jeux EuroMillions-My Million et du jeu Etoile + précités, les compléments qui seraient nécessaires à cet effet seront prélevés sur le Fonds de Super Cagnotte.

Le 5 octobre 2026,

Par délégation de la
présidente-directrice générale

V. DANO

Le Directeur général
de La Pacifique des jeux de La Française des jeux

T. GABARRET